



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 67184

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur la manière dont l'initiative d'Oslo pourrait être diffusée dans les pays africains touchés de plein fouet par le virus Ebola. En effet, l'initiative « Diplomatie et santé » avait été lancée par les ministres des Affaires étrangères des sept pays suivants, à New York en 2006 : France, Norvège, Brésil, Indonésie, Sénégal, Afrique du Sud et Thaïlande. En mars 2007, ces ministres avaient renouvelé leur engagement à travers la déclaration d'Oslo : « À l'heure de la mondialisation et d'une interdépendance croissante, il est impératif d'élargir le champ de la politique étrangère. Ensemble, nous faisons face à de nombreux et urgents défis qui requièrent des réponses concertées et des efforts communs. Parmi ces sujets un des plus importants est celui de la santé internationale ». Dans le groupe de travail, l'anticipation des crises sanitaires était développée avec l'idée qu'au-delà des crises, il était nécessaire de consolider les systèmes de santé de ces pays. Il aimerait savoir si la France pourrait mobiliser davantage les institutions francophones et notamment l'Organisation internationale de la francophonie sur les objectifs de cette initiative. L'OIF pourrait être un participant essentiel à une initiative centrée sur la solidarité des systèmes de santé.

Texte de la réponse

L'épidémie de maladie à virus Ebola constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble des membres de la francophonie qui ont fait de la solidarité une valeur fondamentale. Dans le cadre du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu à Dakar, fin novembre 2014, le Sénégal -qui participe à l'initiative « Diplomatie et santé » d'Oslo- a souhaité mettre l'accent sur l'enjeu vital que représente la santé et sur la nécessité que chaque Etat intègre une dimension santé dans l'ensemble de ses politiques publiques. En marge du sommet de Dakar, la France a contribué à l'organisation d'une réunion de haut niveau sur l'engagement des femmes et des jeunes en matière de santé dans l'espace francophone, rendu plus pertinent encore par l'apparition de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de leur mandat, les opérateurs de la francophonie participent, avec le soutien financier de la France, aux efforts consacrés à l'amélioration des systèmes de santé, dans le domaine de la formation comme dans celui de la coopération décentralisée. Pour sa part, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) n'a pas vocation à développer des activités de terrain en matière de santé. En revanche, il est tout à fait légitime qu'elle veille, dans le cadre des partenariats qu'elle a noués, en particulier avec l'organisation mondiale de la santé (OMS), à une meilleure coordination et à une prise en charge adéquate des pandémies. La France apporte tout son appui au Secrétariat général de la francophonie dans son action de plaidoyer sur la scène internationale. Par ailleurs, elle ne manque pas de souligner, auprès de ses partenaires francophones, l'importance d'adopter et de mettre en oeuvre des politiques de santé en les dotant des moyens nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67184

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8719

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10702